

# Implantation Echelle 1/200

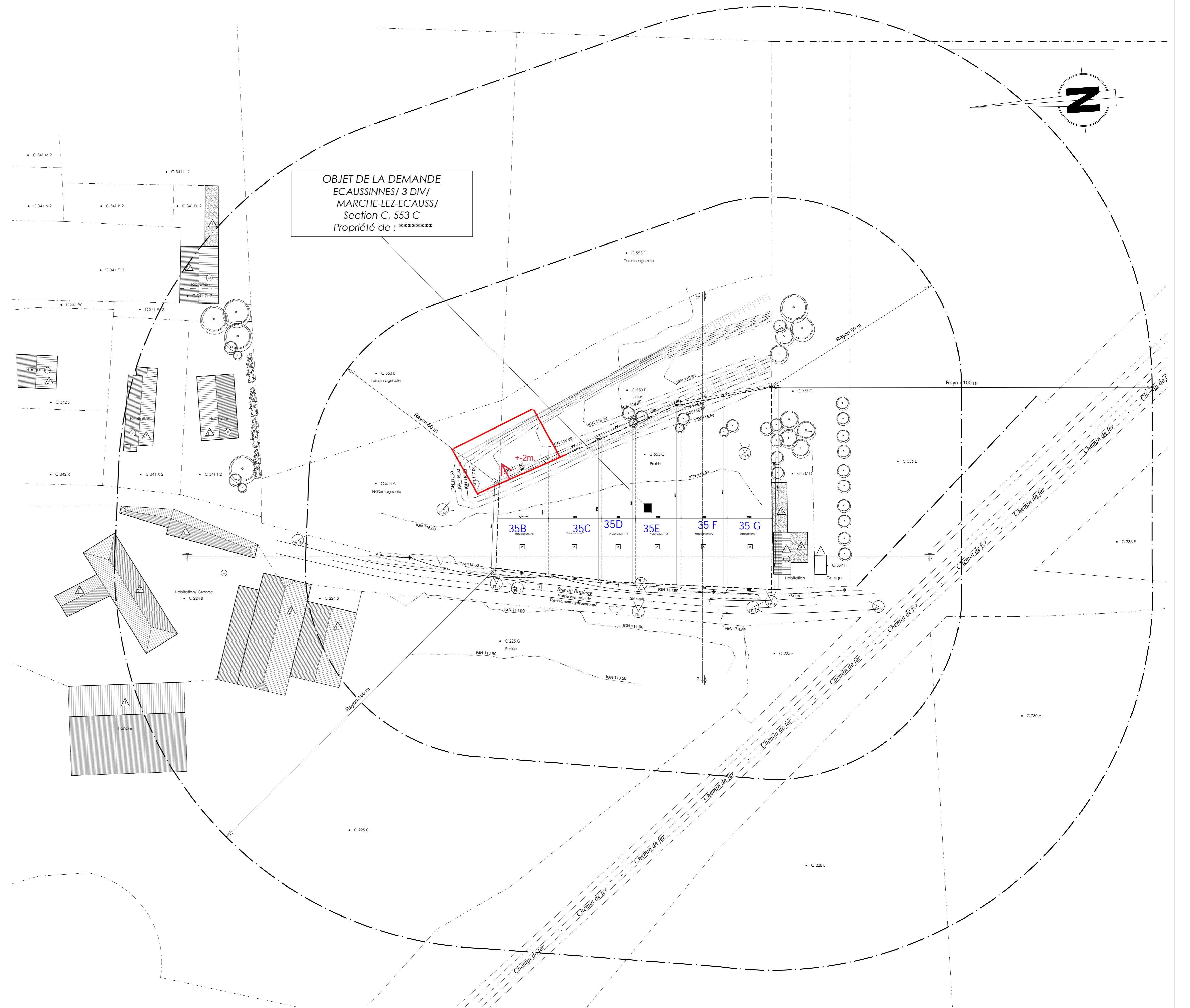
## Légende

-  Nombre de niveaux
  -  Nombre de niveaux + toiture
  -  Toiture plate
  -  Toiture en pente
  - — — — Limite de propriété de l'objet de la demande
  -  Courbe de niveau
  - . B119 E Référence cadastrale
  -  Numéro de police
  -  Objet de la demande
  -  Caténaire: Elec., Tel., télédis.
  -  Avaloir
  -  Chambre de visite (égout public)
  - Borne existante
  -  Niveau naturel/existant du terrain  
Niveau terrain projeté

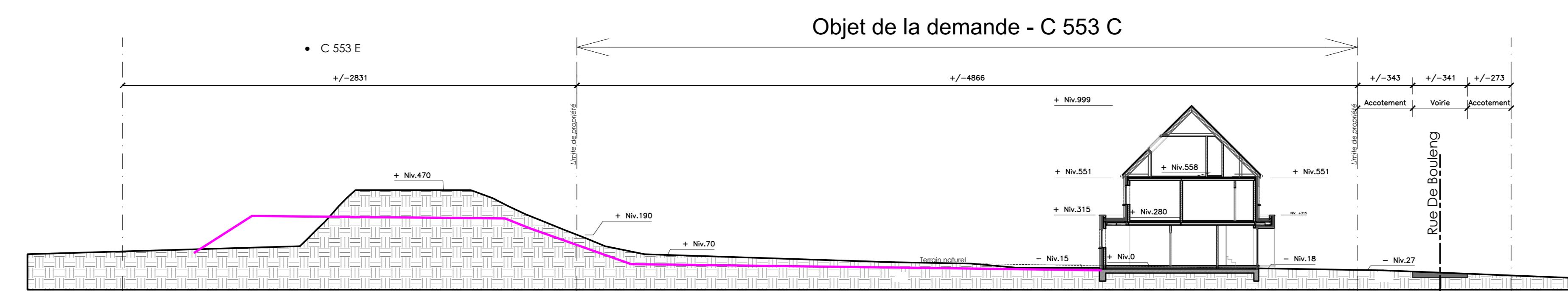
<input type="checkbox"/> 1	<p><u>Voirie (existante):</u> Revêtement hydrocarboné gris</p>
<input type="checkbox"/> 2	<p><u>Revêtement de sol:</u> Surface engazonnée / jardin</p>
<input type="checkbox"/> 3	<p><u>Emplacement parking:</u> Dalle gazon béton</p>
<input type="checkbox"/> 4	<p><u>Abord:</u> Zone plantée/ Haie d'essence locale</p>
<input type="checkbox"/> 5	<p><u>Situation existante:</u> Prairie</p>
<input type="checkbox"/> 6	<p><u>Aménagement de l'accotement:</u> Dalle gazon béton Avec conduit de jonction du fossé</p>
<input type="checkbox"/> 7	<p><u>Abord</u> béton</p>

## Légende conte

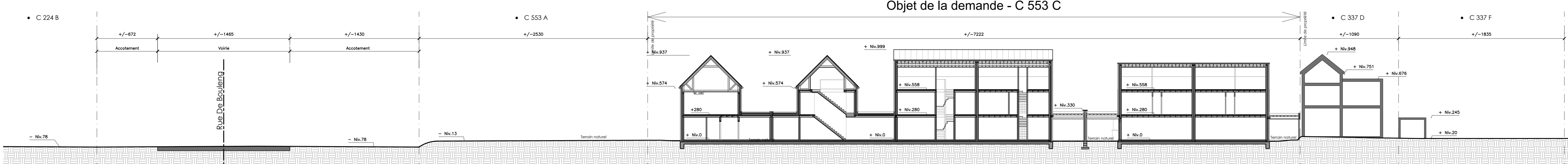
-  Nombre de niveaux + toiture
  -  Nombre de niveaux
  -  Toiture en pente
  -  Toiture plate
  -  Végétation
  -  Limite de propriété de la demande
  -  Courbe de niveau
  -  Prise de vue
  -  Objet de la demande
  -  Borne incendie



## Contexte urbanistique et paysager Echelle 1/500



## Coupe profil longitudinale - 22' Echelle 1/200



Propriété de : ***** Rue de Bouleng Ecaussinnes - 7190		Province du Hainaut	
Objet : Construction d'un ensemble d'habitation unifamiliale		Commune de Ecaussinnes	
Sise : Rue de Bouleng Ecaussinnes - 7190		Cadastre: ECAUSSINNES 3 DIV/MARCHE-LEZ-ECAUSS section C 553 C	
		Le Maître de l'Ouvrage:	
		Le Maître d'Oeuvre:	
		Dossier N°: 2020 - 42	
Plan n° 1/5		Format A1	
Ech. 1:100		Date : 09/11/2022	

Architectes : PM. Van Den brande - F. Panier - F. Lambert - D. Browet  
Y. Bagara - M. Dupont - D. D'Ugo - F. Tristant

MODIFICATIONS	DATE	INDICE

Sauf convention contraire et écrite, nos relations sont régies par le barème des honoraires de l'Ordre des Architectes.

Ce plan représente les dispositions générales et accompagne la demande de bâtiir.

La responsabilité de l'architecte ne peut être engagée que si le Maître de l'Ouvrage l'avertit par lettre recommandée du début des travaux.

Toutes poutres métalliques et ouvrages en béton sont à calculer par un ingénieur civil aux frais de l'entrepreneur, sauf avis contraire au cahier des charges.

L'entrepreneur est tenu de vérifier sur chantier les cotes de ce plan.